

Renseignements sur le membre

Numéro de groupe :
Nom du membre :
Numéro de certificat :
Province d'exécution :

Explications

(8) Veuillez indiquer la province dans laquelle le médicament/service a été délivré/exécuté.

Compte de demande de règlement

Montant de la demande de règlement :
Administration Frais:

(11) Veuillez indiquer le coût total de la prestation, taxes comprises.

(12) Les frais d'administration correspondent à 10 % du montant de la réclamation indiqué en ligne 11. (10 % de la ligne 11, minimum 25 \$, maximum 500 \$)

Sous-total :

(13) Le total partiel est calculé en additionnant les lignes 11 et 12.

Taxes

Taxe sur les primes :

(16) (La taxe sur les primes s'applique aux demandes de règlement effectuées à Terre-Neuve (4 %), en Ontario (2 %) et au Québec seulement (3 %) du sous-total de la demande de règlement (ligne 13).

Taxe de vente au détail :

(17) La taxe de vente au détail s'applique aux demandes de règlement effectuées au Québec (9 %) et en Ontario (8 %). En Ontario, la TVD équivaut aux montants des demandes de règlement (ligne 11) multipliés par 8 %. Au Québec, la TVD équivaut aux montants des demandes de règlement (ligne 11) multipliés par 9 %

TPS/TVH :

(19) La TPS/TVH est basée sur le taux provincial de la province de distribution indiqué en ligne 8 et est calculée en fonction des frais d'administration calculés en ligne 12.

Total dû :

(21) Le total dû correspond au total partiel auquel s'ajoutent les taxes applicables indiquées aux lignes 16 à 19.

Veuillez envoyer par courriel une version remplie de ce formulaire accompagnée des pièces justificatives et des reçus correspondant au montant de la demande de règlement indiqué à la ligne 11 (c.-à-d., demande de règlement pour soins dentaires, soins de santé complémentaires, reçus pour médicaments, etc.).

*** Remarque : Veuillez vous assurer que toutes les informations sur les documents sont visibles dans les pièces jointes soumises ***

Envoyer à : costplus@claimsecure.com // coûtmajoré@secureindemnité.com

La demande sera examinée pour déterminer son admissibilité par rapport aux critères de l'Agence du revenu du Canada en matière de dépenses médicales admissibles. Une fois terminé, un courriel sera renvoyé avec la confirmation du montant final dû et les instructions de paiement. Une fois le paiement reçu et confirmé, la demande de règlement sera traitée.